



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Grandes surfaces

Question écrite n° 35832

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, sur le fait que lors d'un commentaire sur le nouveau décret relatif à l'urbanisme commercial, des représentants de son ministère ont indiqué que dans les commissions départementales d'urbanisme commercial, les personnes désignées par les conseils généraux ne sont pas les représentants du conseil général, mais sont des représentants des collectivités locales en général. Selon le commentaire il en résulterait que lors du renouvellement des conseillers généraux ceux-ci ne pourraient changer les personnes (conseillers généraux ou autres) qui sont désignées pour une durée de trois ans, et ce jusqu'à l'expiration de cette durée. Il souhaiterait qu'il lui confirme l'exactitude de cette interprétation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35832

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** commerce, artisanat et services

**Ministère attributaire :** commerce, artisanat et services

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 409